

Attribution gratuite d'actions nouvelles 1 action nouvelle pour 10 actions détenues

Comme annoncé en septembre dernier, Interparfums va procéder à une nouvelle attribution gratuite d'actions au profit de ses actionnaires, et ce, pour la 21^{ème} année consécutive.

Le Conseil d'Administration du 7 septembre 2020 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation des réserves en réalisant une émission de 4 726 219 actions nouvelles, qui seront attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'UNE action nouvelle pour DIX actions détenues.

Tout actionnaire ayant acheté des actions au plus tard le 12 octobre 2020 bénéficiera de cette attribution.

Le détachement du droit d'attribution interviendra le **13 octobre 2020**, à l'ouverture de la Bourse de Paris - Euronext et se traduira par un ajustement corrélatif du cours.

Les nouvelles actions seront livrées aux bénéficiaires à compter du 15 octobre 2020. Elles seront immédiatement assimilables aux actions anciennes et porteront jouissance, à compter du 1^{er} janvier 2020, des mêmes droits, notamment droits de vote et de dividende.

Les droits formant rompus ne seront pas négociables, les actions correspondantes aux droits formant rompus non attribuées seront vendues sur le marché, sans frais pour les actionnaires. Les sommes provenant de cette vente seront allouées à leurs bénéficiaires à compter du 20 octobre 2020.

Les opérations seront centralisées par la société CM-CIC Market Solutions - Adhérent 25, 6 avenue de Provence, 75452 Paris, Cedex 9.

Cette attribution gratuite fera l'objet d'un avis détaillé d'Euronext publié à compter du 9 octobre 2020.

Paris, le 6 octobre 2020

Prochain rendez-vous

Publication du chiffre d'affaires
du 3^e trimestre 2020
28 octobre 2020

(avant ouverture de
la Bourse de Paris - Euronext)

Informations aux actionnaires

 **N° Vert 0 800 47 47 47**